

Compte rendu de la séance du 08 avril 2019

Président : MARTY Jean-jacques

Secrétaire : MARTY Incarnation

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, JEAN-CLAUDE SIRE, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-SEBASTIEN BATLLE, ELISABETH GOUALIN, ISABELLE ARTHOZOUL

Excusés :

Absents : ANDRÉ SARDA, SOPHIE DUNCAN

Représentés : MARIE-THÉRESE LEGRAND par JEAN-SEBASTIEN BATLLE

Ordre du jour:

- Approbation des Comptes de Gestion 2018 (M14 et M49)
- Approbation des Comptes Administratifs 2018 (M14 et M49)
- Affectation des résultats de fonctionnement (M14 et M49)
- Vote des 4 taxes d'imposition directe pour 2019
- Vote des Budgets Primitifs 2019 (M14 et M49)
- Achat d'une maison et d'un garage
- Taxe d'aménagement
- Affaires communales / questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion - Budget principal de 2018 (DE 011 2019) Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - Budget Principal 2018 (DE 012 2019) Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 196.17		31 843.72		56 039.89
Opérations exercice	78 402.33	40 690.90	115 891.67	137 414.66	194 294.00	178 105.56
Total	78 402.33	64 887.07	115 891.67	169 258.38	194 294.00	234 145.45
Résultat de clôture	13 515.26			53 366.71		39 851.45
Restes à réaliser	20 787.26				20 787.26	
Total cumulé	34 302.52			53 366.71	20 787.26	39 851.45
Résultat définitif	34 302.52			53 366.71		19 064.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Principal M14 (DE 013 2019)

Résultat de vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 53 366.71

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	31 843.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 285.96
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	21 522.99
Résultat cumulé au 31/12/2018	53 366.71
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	53 366.71
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	13 515.26
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	39 851.45
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - Budget Annexe eau et assainissement 2018 (DE 014 2019) Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - Budget Annexe eau et assainissement 2018 (DE 015 2019) Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
--	----------------	----------------	----------

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 022.93	4 986.62		4 986.62	40 022.93
Opérations exercice	17 141.84	21 496.26	30 645.98	34 182.02	47 787.82	55 678.28
Total	17 141.84	61 519.19	35 632.60	34 182.02	52 774.44	95 701.21
Résultat de clôture		44 377.35	1 450.58			42 926.77
Restes à réaliser						
Total cumulé		44 377.35	1 450.58			42 926.77
Résultat définitif		44 377.35	1 450.58			42 926.77

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Annexe eau et assainissement 2018 (DE 016 2019) Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -1 450.58

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-4 986.62
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	3 536.04
Résultat cumulé au 31/12/2018	-1 450.58
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	

B.DEFICIT AU 31/12/2018**-1 450.58**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

-1 450.58**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (DE 017 2019)**

Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2019.

Ainsi pour obtenir un produit de 63 187.00 € nécessaire à l'équilibre du budget 2019, les taux d'imposition locaux doivent être stables par rapport à 2018 :

Taxes	2018	2019
Taxe d'habitation	26.02 %	26.02 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.03 %	14.03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72.27 %	72.27 %

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2312-1 et suivants ;

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies ;

VU l'état n°1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2019

VU les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Considérant que le produit fiscal doit être de 63 187.00 € pour le Budget 2019.

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2019, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	2018	2019
Taxe d'habitation	26.02 %	26.02 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.03 %	14.03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72.27 %	72.27 %

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM

Approbation du Budget Primitif 2018 M14 (DE 018 2019) Résultat du vote :

Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 M14 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 172 683.77 €

Dépenses et recettes d'investissement : 150 784.01 €

DEPENSES RECETTES**Section de fonctionnement** 172 683.77 € 172 683.77 €**Section d'investissement** 150 784.01 € 150 784.01 €**TOTAL** 323 467.78 € 323 467.78 €**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2019 M14,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 M14 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 172 683.77 € 172 683.77 €

Section d'investissement 150 784.01 € 150 784.01 €

TOTAL 323 467.78 € 323 467.78 €

Approbation du Budget Primitif 2018 M49 (DE 019 2019) Résultat du vote :

Adoptée Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 36 597.06 €

Dépenses et recettes d'investissement : 64 953.80 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 36 597.06 € 36 597.06 €

Section d'investissement 64 953.80 € 64 953.80 €

TOTAL 101 550.86 € 101 550.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 36 597.06 € 36 597.06 €

Section d'investissement 64 953.80 € 64 953.80 €

TOTAL 101 550.86 € 101 550.86 €

Achat d'immeubles (DE 020 2019) Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 7

Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Maire expose que la commune a la possibilité d'acheter deux parcelles non attenantes de terrain appartenant à Mme JORNET Eliane. Ces deux parcelles sur lesquelles existent déjà une maison avec des dépendances pour l'une et un garage pour l'autre, en bon état. Cet achat permettra à la commune d'accroître son patrimoine et moyennant de petits travaux de mise en conformité, de proposer une habitation à la location. Cette opération pourrait permettre à la commune d'avoir des recettes couvrant les frais liés à un emprunt qui sera nécessaire au financement. Les parcelles concernées sont :

- Section A parcelle n°53 dont la surface est de 202 m² (parcelle comprenant une maison avec des dépendances)

- Section A parcelle n°74 dont la surface est de 68 m² (parcelle comprenant un garage)

La commune à obtenu l'accord de la propriétaire pour un prix d'achat global de 45 000.00 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour l'achat des deux parcelles désignées ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal discute sur la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement.

Une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.